



**MAIRIE DE CANTE**  
13 Rue du Général Sarrut  
09700 CANTE  
05.61.67.85.09  
mairie@mairiedecante.fr  
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERIS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2024\_030

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : **03 décembre 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	07	07
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	00
<b>Adoptée</b>		

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, Mme Nadine CLAPIER

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire de la séance.**

**OBJET : Signature d'une convention de mise à disposition de la forêt communale au 1<sup>er</sup> RCP**

M le Maire rappelle :

depuis des années, le groupement militaire de Pamiers du 1<sup>er</sup> RCP a pour habitude d'utiliser la forêt communale de St Quirc, de Canté, de Labatut & du groupement forestier de Lissac pour leurs entraînements.

La convention régissant les articles de de mise à disposition de la forêt communale au 1<sup>er</sup> RCP, étant trop ancienne, il convient de la renouveler pour une durée de 5 ans.

M le Maire fait lecture de la convention qui est annexée à la présente délibération.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité** se prononce favorable à la mise à disposition de la forêt communale au 1<sup>er</sup> RCP, et mandate M le Maire pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application,

**Pour extrait conforme**

**Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.**

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance Mme Nadine CLAPIER
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 12 décembre 2024